

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.05.01 Convocation du 22.05.2001

Compte rendu affiché le 4 juin 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élu : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : OPERATION CINEVILLE :**

**Séance au Cinéma "REX"**

**Participation de la Commune.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	26
votants	29

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZULI, M. GOSSET, Mme DURAND, MM. CHRETIN, FERNANDES, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

M. FAURE par M. FERNANDES - M. AUROY par M. GONDELAUD - Mme BERRA par Mme GUERIN.

**Absents représentés :**

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle que dans le cadre de l'Opération CINEVILLE, une séance spéciale de cinéma au "REX" est programmée le 1<sup>er</sup> juin 2001 en direction d'un public familial.

Afin de promouvoir largement cette séance, une réduction de 23 Francs pour les enfants de moins de 12 ans et de 18 francs pour les adultes est proposée.

La commune reversera cette réduction de 23 Francs et de 18 Francs au Cinéma "REX", sur présentation d'une facture correspondant au nombre de contremarques récoltées.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2001,
- Vu le Contrat de Ville et l'opération CINEVILLE qui s'y intègre,
- Autorise Monsieur le Maire à verser le montant correspondant à la facture présentée par le Cinéma "REX" dans le cadre de l'opération CINEVILLE qui prévoit une participation de la commune de Neuville-sur-Saône de 23 Francs pour les enfants de moins de 12 ans et de 18 francs pour les adultes sur chaque place de cinéma vendue au "REX"
- Précise que la dépense est prévue au Budget Primitif 2001 à l'article 6288,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 mai 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 11 juillet 2001

- de la publication le 12 juillet 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 11 juillet 2001